



Enfance & Familles

Nous pouvons prendre le pari : plus de 300 000 Mayennais, ce sont 300 000 histoires parfaitement différentes. Des purs bonheurs aux grandes difficultés, vous devez, chacun, pouvoir trouver un accompagnement susceptible de vous aider dans le moment que vous traversez. C'est avec cette conviction que le département a structuré son aide à l'enfance et aux familles.

Près de chez vous, un espace vous est dédié pour vous accompagner au quotidien

Sur tout le territoire, des espaces de proximité sont implantés pour accueillir tous les publics. Vie quotidienne, familiale, parentale, près de 150 professionnels (sages-femmes, psychologues, conseillères en économie sociale et familiale...) répondent à vos questions et vous accompagnent.

Offrir des conditions d'accueil optimales aux plus petits, informer les futurs parents, protéger les enfants partout et à tout âge, tels sont les objectifs forts que relèvent chaque jour l'institution au travers notamment des directions de la PMI ([Protection Maternelle et Infantile](#)) et de l'[Aide Sociale à l'Enfance](#).

Vous garantir un mode de garde pour votre enfant

Afin que vous puissiez concilier vie familiale et activité professionnelle, les services du Département s'engage pour développer les différents modes de garde des enfants. C'est par exemple le Département qui délivre les autorisations et contrôle les différents professionnels et structures, et qui forme les assistants maternels !

Une mission : protéger les enfants

Le Conseil départemental est également aux côtés des enfants qui pourraient être en danger. C'est ainsi notamment qu'il coordonne l'[Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance](#), qui réunit tous les professionnels de la protection de l'enfance.